



## CFVU du 17 octobre 2024.

### Avis n° CFVU 20241017\_07– Parcours en BUT 2 pour l'année universitaire 2026-2027 (sous réserve du changement de financement des établissements supérieur)

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° CA 17-11-2023-13 du CA du 17 novembre 2023 relative à l'offre de formation des Bachelors Universitaires de Technologie ;

### Avis n° CFVU 20241017\_07– Parcours en BUT 2 pour l'année universitaire 2026-2027.(Sous réserve du changement de financement des établissements supérieur)

#### Proposition soumise à avis des membres de la CFVU avant délibération du CA du 31/10/2024

Pour les Bachelors Universitaires de Technologie, les parcours ouverts en BUT 2 à partir de l'année universitaire 2026-2027, pour les spécialités de BUT de l'établissement seront celles listées en annexe. Ces parcours sont affichés pour information des néo-bacheliers qui candidatent à l'entrée en BUT1 en 2025-2026.

#### **Avis favorable de la CFVU, avant délibération du CA.**

Décompte des votants : 25

Décompte des suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Poitiers, le 17/10/2024

La Vice-Présidente Formation, Présidente de la CFVU,  
Noëlle DUPORT

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

#### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

# PREPARATION DE LA RENTREE 2025-2026

## Parcours BUT 2026-2027

Version pour avis de la CFVU du 17/10/2024 et du CA du 31/10/2024

Spécialité	Parcours	Sites		
		IUT 86 (Poitiers)	IUT 86 (Niort)	IUT 86 (Châtelleraut)
Chimie	Analyse, contrôle-qualité, environnement	x		
	Automatisme et Informatique Industrielle	x		x
Génie Electrique et Informatique Industrielle	Electricité et maîtrise de l'énergie	x		
	Electronique et systèmes embarqués			x
Génie Mécanique et Productive	Innovation pour l'industrie	x		x
	Management de process industriel	x		
Gestion des Entreprises et des Administrations	Simulation numérique et réalité virtuelle	x		x
	Gestion comptable, fiscale et financière	x	x	
Hygiène-Sécurité-Environnement	Gestion et pilotage des ressources humaines	x		
	Gestion, entrepreneuriat et management d'activités	x	x	
Mesures Physiques	Science du danger et management des risques professionnels technologiques et environnementaux		x	
	Mesures et analyses environnementales			x
Métiers du Multimédia et l'Internet	Création numérique			x
	Management de la production			x
Qualité, Logistique Industrielle et Organisation	Réseaux Opérateurs et Multimédia			x
	Exploration et modélisation statistique		x	
Sciences des données	Visualisation, conception d'outils décisionnels		x	
	Management de la relation client			x
Techniques de Commercialisation	Business international : achat et vente			x
	Marketing digital, e-business et entrepreneuriat			x
Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques	Stratégie de marque et événementiel			x
	Management de l'énergie pour le bâtiment et l'industrie	x		
	Optimisation énergétique pour le bâtiment et l'industrie	x		